



Précautions de mise en œuvre

1. Montage

Pour les instructions détaillées de montage il faut consulter les notices spécifiques au mode de pose.

2. Emballage et protection des panneaux

Les panneaux climatiques Kigo sont livrés dans un emballage spécifique qui les protège parfaitement pendant leur transport ainsi que pendant leur introduction dans le chantier.



Attention cependant au fait que cet emballage ne protège pas de la pluie et des intempéries. En cas de fortes précipitations pendant le déchargement et l'introduction dans le chantier il est impératif de protéger les panneaux avec une bâche étanche.

Il est de même interdit de stocker les panneaux climatiques à l'extérieur. Ils doivent au minimum être sous un couvert fixe et offrant un abri total contre les intempéries.

Des dégâts engendrés par un non-respect des indications ci-dessus ne sont pas couverts par la garantie.

3. Manipulation des panneaux

Si les panneaux sont livrés dans des caisses il est nécessaire d'incliner la caisse légèrement et de l'appuyer (face clouée) contre un mur ou un pilier avant d'ouvrir la caisse (faces vissées).



Les panneaux doivent être manipulés avec soin et en portant des gants propres pour éviter de tacher le thermolaquage. Si les panneaux doivent être stockés avant leur montage, il est vivement recommandé de les laisser dans leur emballage d'origine, dans une zone protégée à l'abri de la poussière. Si le maintien dans l'emballage d'origine n'est pas possible il ne faut en aucun cas les poser directement sur le sol sans protection. Disposer au moins deux lattes en bois propres et choisir un appui solide contre un mur ou un pilier. Placer les panneaux face contre face avec au minimum un carton propre de séparation entre les faces et les appuyer en les inclinant suffisamment pour qu'ils ne risquent pas de basculer par terre.

Des dégâts engendrés par un non-respect des indications ci-dessus ne sont pas couverts par la garantie.

4. Pose des panneaux



Les directives de pose des panneaux climatiques Kigo doivent être consultées avant le début du montage et scrupuleusement respectées. S'assurer dans tous les cas que le support auquel seront fixés les panneaux ou leur système de fixation est en bon état et susceptible de supporter la charge supplémentaire.



Adapter également l'équipement de protection personnel en fonction du contexte du montage tel que hauteur de montage au-dessus du sol par exemple.

5. Rinçage des conduites de distribution

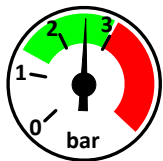
Un rinçage soigneux des conduites de distribution doit impérativement être fait dans les règles de l'art selon les normes et directives en vigueur (SIA, SICC, VDI) et cela avant raccordement des groupes de panneaux à ces conduites et avant ouverture des vannes d'isolement de ces groupes.

Un soin particulier doit être apporté à l'évacuation des résidus de métaux ferreux car ils sont susceptibles d'engendrer une corrosion par contamination de l'acier inoxydable dont sont constitués les échangeurs des panneaux climatiques.

Les dégâts dus à une corrosion intérieure ne sont pas couverts par la garantie

6. Essais de pression

La pression maximale admissible des panneaux Kigo est de 3.0 bar.



Si les essais de pression des conduites requièrent une pression supérieure, les vannes d'isolement des groupes de panneaux climatiques doivent impérativement être intégralement fermées.

Les dégâts dus à une surpression ne sont pas couverts par la garantie.

7. Qualité de l'eau de remplissage et d'appoint

La qualité de l'eau de remplissage ainsi que de celle d'appoint doit respecter les valeurs indiquées ci-dessous qui proviennent de la directive SICC BT102-01 :

Dés.	Désignation	Consigne	Unité	Dés.	Désignation	Consigne	Unité
GH	Dureté totale	< 10 *	mg/l CaCO ₃	LF	Conductivité	< 100	μS/cm
GH	Dureté totale	< 1.0 *	°f	pH	Valeur du pH	6.0 à 8.5	-

- L'eau de remplissage et l'eau d'appoint doivent être déminéralisées.

En cas de doute sur la qualité de l'eau disponible il est impératif de s'adresser à un spécialiste avant de remplir l'installation.

8. Qualité de l'eau du circuit

La qualité de l'eau du circuit, après quelques semaines d'exploitation puis lors d'un contrôle annuel, devrait respecter les valeurs indiquées ci-dessous qui proviennent de la directive SICC BT102-01 :

Dés.	Désignation	Consigne	Unité	Dés.	Désignation	Consigne	Unité
GH	Dureté totale	< 50	mg/l CaCO ₃	SO ₄ ²⁻	Sulfates	< 50	mg/l
GH	Dureté totale	< 5.0	°f	O ₂	Oxygène	< 0.1	mg/l
LF	Conductivité	< 200	μS/cm	Fe	Fer dissous	< 0.5	mg/l
pH	Valeur du pH	8.2 à 10	-	TOC	Teneur totale en carbone organique	< 30	mg/l
Cl	Chlorures	< 30	mg/l				

En cas d'écart il est impératif de s'adresser à un spécialiste pour établir la manière de corriger la qualité de l'eau.

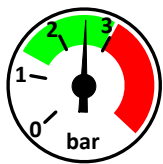
9. Purge du circuit et des panneaux climatiques

La présence d'air dans le circuit augmente le risque de corrosion ainsi que la formation de boues. En outre, une mauvaise purge des panneaux réduit sensiblement leur efficacité. Il est donc impératif de bien purger le circuit et de chasser l'air emprisonné dans les panneaux en provoquant un débit important d'au moins 500 l/h dans chaque groupe, jusqu'à évacuation de l'air et disparition des bruits d'écoulement.

Pour cette opération il est nécessaire de régler la pompe de circulation sur vitesse maximale, d'ouvrir complètement les éventuelles vannes d'équilibrage et de fermer les vannes d'isolement d'une partie des groupes pour augmenter le débit dans l'autre partie des groupes. Après évacuation de l'air, fermer le groupe et ouvrir un autre jusqu'à ce que la totalité des groupes soit bien purgée.

Procéder ensuite au réglage des vannes d'équilibrage et à la mise en service.

10. Contrôle après la mise en service



Dès que l'installation est en service pour le chauffage ou le rafraîchissement il est vivement recommandé de procéder à un contrôle général à l'aide d'une caméra thermographique. Ceci permet de s'assurer que tous les groupes sont bien irrigués et qu'il n'y a plus d'air dans les panneaux.